

Règlement des Championnats Départementaux Jeunes de l'Hérault

Lattes 2022



Les Championnats Départementaux Jeunes, qualificatifs pour les Championnats Régionaux Jeunes, sont organisés, chaque saison sportive, sous l'égide du Comité du Jeu d'Échecs de l'Hérault.

Pour les catégories petit-poussins à minimes, la participation aux qualifications départementales est obligatoire pour accéder aux Championnats Régionaux (les cadets et juniors sont dispensés des phases qualificatives départementales).

Article 1 : Organisation

Les Championnats Départementaux Jeunes 2022 de l'Hérault seront organisés par le club de **Lattes Échecs** à l'école de la **Cougourlude, avenue de la Lironde, 34970 Lattes** aux dates suivantes :

- o Catégories pupille à juniors : samedi 12 et dimanche 13 novembre 2022
- o Catégories petit-poussins à poussins : dimanche 13 novembre 2022

Article 2 : Règles du jeu

Les règles appliquées sont celles de la FIDE. L'annexe A pour les parties rapides et plus particulièrement l'article A.4 seront appliqués pour les catégories Ppo et Pou.

Les appariements se font au Système Suisse intégral :

- 6 rondes (Pup=>Jun)
- 7 rondes (Ppo=>Pou)

Le programme PAPI devra être utilisé pour les appariements.

Une ronde est déclarée terminée lorsque les appariements de la ronde suivante sont publiés.

Attention : dans les catégories **Ppo et Pou**, s'agissant d'une **cadence rapide**, la FFE a décidé de ne pas appliquer les nouvelles directives de la FIDE. **Aussi, après 3 coups illégaux, la partie est déclarée perdue par celui qui les a effectués** (et non 2 coups comme préconisé par la FIDE).

Article 3 : Les quotas de qualifiés par catégorie

Dans chaque catégorie à l'exception des U18/U20, la première moitié des participants sont qualifiés pour le championnat régional. En cas de nombre impair de participants, le nombre de qualifiés est l'arrondi supérieur. Les qualifiés d'office au championnat de France participant éventuellement au championnat départemental ne rentrent pas dans le calcul de participation. Le nombre de qualifié(e)s par catégorie est au minimum de deux par département.

Si une joueuse désire concourir en catégorie mixte alors elle doit en informer l'organisateur avant la première ronde. En cas de non qualification en catégorie mixte, elle conserve la possibilité de se qualifier dans la catégorie féminine.

Article 4 : Participation aux Championnats Régionaux Jeunes

Présence obligatoire dès la première ronde, sauf cas de force majeure.

Même si le nombre de joueurs dans une catégorie est égal ou inférieur au quota de qualification aux Championnats Régionaux Jeunes, la participation à la totalité de ce championnat est obligatoire pour être qualifié aux Championnats Régionaux.

Participation non obligatoire pour les jeunes qualifiés d'office aux Championnats de France Jeunes,

et pour les catégories cadets et juniors, tous automatiquement qualifiés aux championnats de France Jeunes.

Article 5 : Catégories

Les joueurs sont répartis en 6 catégories mixtes de Petits pousins à Cadets/Juniors. La participation d'un joueur dans une catégorie supérieure (surclassement) n'est pas autorisée excepté en catégorie cadet/junior.

Article 6 : Cadences

- Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadets/Juniors : **50 min + 10 s par coup**

Licence A obligatoire

- Petits-pousins et Poussins : **20 min + 5 s par coup**

Licence B obligatoire

Article 7 : Horaires de jeu

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

| Pupilles à Juniors | Petits-pousins à Poussins |
|--|---|
| Samedi 12 novembre 2022 : Pointage : 8:30 – 9:15 Ronde 1 : 9:30 – 11:30 Ronde 2 : 12:30 – 14:30 Ronde 3 : 14:45 – 16:45 | |
| Dimanche 13 novembre 2022 : Ronde 4 : 9:00 – 11:00 Ronde 5 : 11:15 – 13:15 Ronde 6 : 14:00 – 16:00 | Pointage : 8:15 – 8:45 Ronde 1 : 9:00 – 10:00 Ronde 2 : 10:00 – 11:00 Ronde 3 : 11:00 – 12:00 Ronde 4 : 12:30 – 13:30 Ronde 5 : 13:30 – 14:30 Ronde 6 : 14:30 – 15:30 Ronde 7 : 15:30 – 16:30 |

REMISE DES PRIX VERS 18:00

Article 8 : Cas particuliers (faible nombre de participants) :

Si dans un tournoi l'effectif est trop faible, les joueurs disputent un tournoi toutes rondes (système Berger)

6 joueurs : tournoi fermé simple, 5 parties et 5 rondes

7 joueurs : tournoi fermé simple, 6 parties et 7 rondes

8 joueurs : tournoi fermé simple, 7 parties et 7 rondes

9 joueurs et 10 joueurs pas de tournoi fermé mais un système suisse à 6 rondes car 7 rondes peuvent parfois s'avérer impossibles.

Au-dessus de 10 joueurs le système suisse à 7 rondes fonctionne correctement.

Article 9 : Forfaits

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier plus de **5 minutes (Ppo et Pou) et 15 minutes (Pup à Jun)** après le lancement de la ronde est considéré comme forfait.

Article 10 : Classement

Le classement est établi aux nombres de points, les ex-æquo sont départagés obligatoirement de la façon suivante :

- Système Suisse : 1. Buchholz tronqué, 2. Buchholz, 3. Performance.
- Tournoi toutes rondes (cas particuliers de l'article 8) : 1. Rencontre directe, 2. nombre de victoires, 3. Sonneborn Berger.

Pour l'attribution des titres de Champions Départementaux, et des places qualificatives pour les Championnats Régionaux Jeunes :

Grilles américaines

Article 11 : L'aire de jeu

- L'aire de jeu est exclusivement réservée aux joueurs, arbitres et officiels (organisateur, Président de la ligue, Directeur des Jeunes).
- Les joueurs ayant terminé leurs parties seront considérés comme des spectateurs, et devront quitter l'aire de jeu.
- La sonnerie d'un portable entraîne la perte de la partie, celui-ci doit être au minimum éteint et rangé dans un sac.
- Tout joueur se doit d'avoir une attitude convenable
- Les analyses et les Blitz sont interdits dans l'aire de jeu
- Éviter toute discussion pouvant prêter à confusion
- Respecter son adversaire
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement ou une sanction.

Article 12 : Arbitrage

L'arbitrage des tournois est assuré par Manuel FOSSELLA (AFE1) et ses adjoints Léanna BARRAU (AFJ), Jonathan DAUDIER (AFC), Régis BLANC (AFC), Édouard PECQUEUX (AFC), Marianne YOTIS (AFO2).

Article 13 : Commission d'appel

La commission d'appel sera constituée avant le début de la première ronde et affichée en annexe dans la salle de tournoi.

Article 14 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'arbitre Principal
FOSSELLA Manuel
AFE1

L'organisateur

